

Les échos du conseil municipal du 8 avril

■ Stabilité des taux des impositions directes locales

Le budget primitif 2008, voté en décembre dernier, ajusté par la décision modificative n° 1 votée à cette séance, implique une fiscalité directe de 28,94 M€ pour son équilibre (dont 2,70 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Les bases à disposition de la Ville de Montrouge sont, comme chaque année à cette date, prévisionnelles :

Taxe Professionnelle 116 589 000 €

Taxe d'Habitation 76 192 000 €

Taxe Foncière sur les propriétés bâties 86 293 000 €

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 284 200 €

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 88 689 000 €

Pour atteindre le produit nécessaire à l'équilibre du budget de 26,24 M€ (hors TEOM), les taux communaux de la fiscalité directe resteront constants en 2008. Concernant les ordures ménagères, le taux passera à 3,05 % contre 2,96 % en 2007, mais restera encore très en deçà des taux pratiqués dans bon nombre de villes des Hauts-de-Seine. Le produit attendu de 2,70 M€ est ainsi assuré.

■ 757 € pour les futurs bacheliers avec mention

Depuis 1995, le conseil municipal alloue une participation aux bacheliers obtenant



une mention bien ou très bien, afin de motiver les jeunes montrougiens élèves de terminale se présentant aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré. Une trentaine de jeunes montrougiens (scolarisés ou non à Montrouge) sont concernés chaque année.

Pour la promotion 2008, le montant maximal de la prise en charge individuelle est fixé à 757 € (au lieu de 745 € en 2007) et devra être dédié soit

- à la prise en charge des frais d'apprentissage à la conduite automobile
- à une participation pour un séjour linguistique ou à l'inscription à un organisme de formation à l'apprentissage des langues étrangères,

- à l'acquisition de matériel informatique ou numérique.

Les bacheliers concernés devront se faire connaître auprès du service Enseignement.

■ Un nouvel espace à vocation culturelle

La commune a acquis le 11 juillet 2003 l'ancien temple protestant situé 27 rue Maurice Arnoux. L'objectif à présent est de l'aménager en un espace à vocation culturelle. Celui-ci accueillera le théâtre des marionnettes de la compagnie BLIN pendant la durée des travaux du centre culturel et des congrès, un espace de répétition ou d'ateliers pour des compagnies et associations théâtrales et chorégraphiques, ainsi qu'un accueil ponctuel d'expositions d'art.

Des travaux de réaménagement vont donc être entrepris.

■ Rentrée scolaire 2008 des maternelles : quelques modifications

Certains périmètres scolaires des écoles maternelles doivent évoluer, compte tenu de la population. Il s'avère nécessaire de préserver les équilibres des effectifs entre plusieurs écoles maternelles afin d'éviter des mouvements d'ouverture et de fermeture de classe et de veiller à ce que la moyenne des enfants scolarisés dans



les écoles maternelles reste constante d'une année sur l'autre.

La délibération fixant les nouveaux périmètres des secteurs maternels de la Ville de Montrouge, applicables à la rentrée 2008/2009, fera ensuite l'objet d'une large diffusion aux partenaires habituels de la Ville en matière d'éducation (Education nationale, associations de parents d'élèves).

– Sortant du secteur maternel Maurice Arnoux et intégrant le secteur maternel Marcelin Berthelot : rue Maurice



Arnoux du 42 au 74, rue Guillot pour tous les numéros pairs et impairs, avenue Verdier numéros pairs et impairs du 70 au 91.

– Sortant du secteur maternel Maurice Arnoux et intégrant le secteur maternel Boileau : rue Auber tous les numéros pairs et impairs.

– Sortant du secteur maternel Haut Mesnil et intégrant le secteur maternel Marcelin Berthelot : rue Marie Debos tous les numéros pairs et impairs, avenue de la Paix tous les numéros pairs et impairs.

– Quittant le secteur maternel Buffalo : les numéros impairs du 91 au 117 de l'avenue Henri Ginoux pour intégrer le secteur

maternel Marcelin Berthelot, les numéros impairs du 119 à la fin de l'avenue Henri Ginoux pour intégrer le secteur maternel Boileau, les numéros pairs du 80 au 102 de l'avenue Aristide Briand pour intégrer le secteur maternel Aristide Briand et la rue d'Estienne d'Orves (numéros pairs et impairs) pour intégrer le secteur maternel Marcelin Berthelot.

– Sortant du secteur maternel Marcelin Berthelot et intégrant le secteur maternel Boileau : les numéros pairs du 18 au 68 de la rue Périer.

Retrouvez le compte rendu complet sur www.ville-montrouge.fr, rubrique Vie Municipale.

Prochain conseil municipal : mardi 24 juin.

Régulièrement, le Conseil Municipal est appelé à examiner les demandes de subventions complémentaires ou nouvelles, émanant d'associations et d'organismes d'utilité publique basés sur Montrouge ou menant des actions sur le territoire de la commune.

Association Orphednf

(subvention globale de fonctionnement) 200,00 €

Montrouge Loisirs Scrabble

(subvention globale de fonctionnement) 207,00 €

Stade Multisports de Montrouge

(Complément de subvention dans le cadre des tournois nationaux saison 2006/2007 -

Frais engagés par la section Tennis) 10 367,00 €

IFAC 92

(prolongation de six mois de la convention d'affermage pour la gestion du foyer polyvalent de loisirs) 231 065,00 €

FNACA

(complément de subvention pour participation de la Ville aux frais de location de locaux

dans le cadre du 32^e congrès départemental des Hauts-de-Seine de la FNACA) 800,00 €

Cercle Athlétique de Montrouge

(participation exceptionnelle aux frais de la coupe d'Europe de Hockey

organisée sur le territoire de Montrouge) 20 000,00 €

SCEREN – CDDP des Hauts-de-Seine

(atelier d'écriture à l'école Raymond Queneau) 200,00 €

TOTAL GENERAL 262 696,50 €